Liste des documents à demander

Tous les documents essentiels à demander à un artisan, avant, pendant et après les travaux. Demandez-les par écrit et gardez une copie de chacun.

1. Avant de signer

- [] Un **devis détaillé** et daté, avec l'identité de l'entreprise (voir la checklist « avant signature »).
- [] Le **numéro SIRET** de l'entreprise (14 chiffres), à vérifier dans l'Annuaire des Entreprises.
- [] L'**attestation d'assurance décennale**, à remettre avant l'ouverture du chantier.
 Elle indique l'assureur, le numéro de contrat, la période de validité et les activités garanties. Gardez-en une copie : si l'entreprise disparaît, l'assureur indiqué sur l'attestation reste votre interlocuteur.
- [] Si vous visez MaPrimeRénov' : la preuve que l'artisan est un professionnel **RGE**.
- [] Un **contrat écrit**, si l'artisan en propose un.
 Il n'est pas obligatoire, mais fortement conseillé comme preuve. Il peut fixer les dates de début et de fin, le calendrier de paiement et les pénalités éventuelles.

2. À la signature et au paiement

- [] Un **original du devis**, daté et signé par vous et par l'artisan. Chaque signataire doit en recevoir un.
- [] Une **preuve pour chaque somme versée** : reçu, relevé de virement ou facture d'acompte.
- [] Si vous vous rétractez dans le délai légal : la copie de votre **lettre recommandée** et de l'**accusé de réception**.

3. Contrôler l'attestation d'assurance décennale

- [] Le titre **« Attestation d'assurance »** et la mention **« Assurance de responsabilité décennale obligatoire »**.
- [] Le **nom, l'adresse et le numéro d'identification** de l'entreprise assurée, identiques à ceux du devis.
- [] Les **coordonnées de l'assureur** et le **numéro de contrat**.
- [] La **période de validité** et les **activités garanties**, comparées à vos travaux et à la date d'ouverture du chantier.

4. Pendant le chantier

- [] Les **messages et e-mails** échangés avec l'artisan : ils datent vos demandes, vos relances et ses réponses.
- [] Des **photos datées** du chantier, avant, pendant et après les travaux.
- [] Chaque **lettre recommandée** que vous envoyez, avec son accusé de réception.

5. À la fin des travaux

- [] Le **procès-verbal de réception**, daté et signé par vous et par l'artisan, avec les réserves éventuelles et vos photos.
 Chacun en garde un exemplaire.
- [] Le document qui constate la **levée des réserves**, quand les retouches sont faites.
 La levée se constate d'un commun accord ou, à défaut, en justice.
- [] La **facture finale** détaillée.
 Pour un dépannage ou une réparation à domicile, la facture est obligatoire à partir de 25 € TTC.
- [] Les **notices et garanties** des équipements installés (par exemple un ballon d'eau chaude).

> **À retenir**
>
> Gardez le procès-verbal de réception et l'attestation d'assurance : la garantie décennale dure 10 ans, à partir du lendemain de la signature du procès-verbal.
>
> MonArtizan met en relation clients et artisans. Il ne contrôle pas les assurances des artisans : demandez l'attestation vous-même, par écrit, avant de signer.

Sources (consultées en novembre 2026). Service-Public.fr : « Devis ou contrat avant des travaux dans un logement » (F2533, vérifiée le 16 octobre 2026), « Garantie décennale des constructeurs » (F2034, 2026), « MaPrimeRénov' » (F35083, 2026). Code civil, article 1792-6 (Légifrance). Arrêté du 5 janvier 2016 sur l'attestation d'assurance décennale (Légifrance). INC, « Dépannage à domicile et réparations courantes » (2023). Annuaire des Entreprises (annuaire-entreprises.data.gouv.fr).